



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 040-214001554-20241022-241022H1581H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : samedi 19 octobre 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Marc VERNIER

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. Pierre SANCHEZ Conseiller; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. Thierry GALLEA Maire; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Mme Véronique MORA Conseiller

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>10</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>14</u>

N° DEL20241022-006

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REFECTION D'UN CANDELABRE ACCIDENTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RURAL, RUE DE LA METAIRIE : AFFAIRE N° 059058

Considérant le devis proposé par le SYDEC pour :

Affaire N° 059058

Montant estimatif des travaux :

- Etude du dossier
- Fourniture, pose et raccordement d'un candélabre RAL 9006 blanc aluminium hauteur 6m avec crossette équipé d'une lanterne LED Philips Lumistreet

Montant estimatif TTC	1 856,00 €
TVA	290,00 €
Montant HT	1 565,00 €
Subvention du Sydec	1 114,00 €

Montant total à la charge de la collectivité 742,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

Approuver le devis proposé par le Sydec.

ARTICLE 2 -

Autoriser monsieur le Maire à signer tout document concerné par ces travaux.

ARTICLE 3 -

Régler la participation de la commune au Sydec, dépense inscrite au budget 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23/10/2024

Le Secrétaire
Stéphane SORÉ



Le Maire

Thierry GALLEA